Problème après installation d'un monte-escaliers : quels recours

---
Par Romain456

Je m'appelle Romain, j'ai 38 ans et je travaille depuis plusieurs années dans l'installation de monte-escaliers pour des particuliers. Aujourd'hui je me tourne vers vous car je fais face à une situation un peu délicate avec un de mes clients.

Il y a quelques mois, j'ai posé un monte-escaliers chez lui et tout fonctionnait parfaitement au départ. Mais récemment, il m'a contacté car l'appareil présente un gros défaut de fonctionnement. De mon côté, l'installation a été faite dans les règles de l'art et le client n'a rien fait d'anormal, mais le fabricant refuse pourtant d'appliquer la garantie en avançant un mauvais usage.

Je suis un peu perdu car je tiens à régler ce problème pour mon client, qui me fait confiance depuis le début. J'aimerais savoir si je peux faire valoir une garantie légale ou décennale dans ce genre de cas et surtout si le client peut se retourner contre moi alors que j'ai tout respecté.

Si certains parmi vous ont déjà été confrontés à ce genre de souci ou ont des conseils à partager, je suis preneur. Merci beaucoup pour votre aide, ça me rassure de savoir que je ne suis pas seul face à ce genre de questions.

Merci pour vos conseils.

Par Isadore

Bonjour,

Vous avez simplement installé l'appareil fourni par votre client ou vous avez vendu l'appareil à votre client ?

Par yapasdequoi

Bonjour,
Avez-vous une assurance professionnelle ?